

## FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

**Durée:** 14.00 heures (2.00 jours)

**Profils des stagiaires**

**Prérequis**

- Aucun pré-requis nécessaire

### Objectifs pédagogiques

- A l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les dangers dans votre entreprise ; d'éviter les accidents de travail et les maladies professionnelles ; d'intervenir rapidement et efficacement sur une situation d'urgence dans votre établissement ou dans votre profession ; d'être capable d'effectuer les gestes de premiers secours en situation d'accident.

### Contenu de la formation

- Se situer en tant que Sauveteur Secouriste du Travail dans son entreprise
  - Identifier son rôle en tant que secouriste.
  - Identifier son rôle en tant que « préventeur » dans son entreprise.
- La conduite à tenir en cas d'accident : Protéger, Examiner, Faire Alerter, Secourir
  - Connaître l'alerte population.
  - Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menace la victime de l'accident et/ou son environnement.
  - Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime du danger sans s'exposer soi-même.
  - Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
  - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Secourir : effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)
  - La Victime saigne abondamment,
  - La Victime s'étouffe.
  - La Victime se plaint de sensation pénible et/ou présente des signes anormaux.
  - La Victime se plaint de brûlures.
  - La Victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements.
  - La Victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
  - La Victime ne répond pas mais elle respire (Position Latérale de Sécurité (PLS)).
  - La Victime ne répond pas, et ne respire pas (Réanimation Cardio Pulmonaire (RCP)).
- Application de ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise :
  - Repérer les dangers dans une situation de travail,
  - Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation du travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation et des procédures spécifique fixées en matière de prévention.
  - Informer son responsable hiérarchique et/ou le (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

### Organisation de la formation

**Equipe pédagogique**

Jérôme Robert, ancien cadre de l'Armée de l'Air spécialiste de la protection/défense des sites sensibles.

Chargé de mission (LOPPSI 2) auprès du groupe parlementaire en 2010 et initiateur de la loi sur les peines minimales.

# JR PREVENT

27 Chemin de Montollier, Le Temporis 3

38500 VOIRON

Email: [contact@jrprevent.fr](mailto:contact@jrprevent.fr)

Tel: 0686977434



Issu de la Police Nationale et actuellement en charge de la politique de sécurité d'une ville de 20000 Habs.  
Diplômé d'un Master II en management des risques, Moniteur SST.

## Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

## Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.